

Question sur procédure pour atteinte à la vie privée

Par **Spaceman20**, le 14/11/2006 à 17:45

Bonjour,

Je viens de voir un reportage à la télé et j'aimerais être éclairé sur une situation. Le reportage parlait d'une actrice qui avait autorisé un photographe à la prendre en photo dans le cadre de son nouveau film pour les publier dans un journal "people". Mais elle découvre plus tard que parmi les photos publiées il y en avait prises au téléobjectif accompagnées de commentaires faisant part de sa vie sentimentale.

Je pense qu'il s'agit d'un bon exemple pour illustrer mon cour de droit civil. idea not found or type unknown
je me pose la question suivante: Est elle victime d'une atteinte? quelles procédures sont envisageables?

Merci d'avance

Je pense qu'il ya une atteinte à sa vie sentimentale et au droit à l'image dans la mesure où le photographe a dépassé les limites l'autorisation.

Par **candix**, le 14/11/2006 à 20:43

je vais manger et je te reponds lol image not found or type unknown

Par **Spaceman20**, le 14/11/2006 à 20:49

lol ok j'espère que c'est pas un repas de famille. image not found or type unknown))) mais là je rentre dans ta vie privée.;;;

Par **candix**, le 14/11/2006 à 21:32

re))) image not found or type unknown

non c'était pas un repas de famille wink not found or type unknown

bon alors, allons y

du moins on va essayer !D image not found or type unknown

pour ce qui est des photos où elle a donné son accord, pas d'atteinte

pour les autres en revanche, il y a nettement atteinte à la vie privée et au droit à l'image même si c'est une célébrité, elle a le droit au respect de sa vie privée

on peut notamment citer l'exemple de l'affaire Adjani (Cass 2e Civ 5 janvier 1983, Bull Civ II n°4)
qui reprend cette idée

pour ce qui est des procédures, elle peut attaquer le journaliste pour atteinte à la vie privée et au droit à l'image
exiger des dommages et intérêts et le retrait des photos, ainsi sûrement que la publication du jugement dans le journal

Par **Spaceman20**, le 14/11/2006 à 21:35

:))

Merci énormément pour ta réponse. Image not found or type unknown mon cours sur le droit au respect de la vie privée était un peu maigre....

Par **candix**, le 14/11/2006 à 21:40

:wink:

mais c'est un plaisir Image not found or type unknown